



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/782
2 février 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 24 de l'ordre du jour

POUR L'ÉDIFICATION D'UN MONDE PACIFIQUE ET MEILLEUR
GRÂCE AU SPORT ET À L'IDÉAL OLYMPIQUE

Appel solennel lancé le 2 février 1998 par le Président
de l'Assemblée générale dans le cadre du respect de la
Trêve olympique

Le Président de l'Assemblée générale a l'honneur de lancer l'appel solennel suivant dans le cadre du respect de la Trêve olympique :

L'Assemblée générale a, le 25 novembre 1997, adopté la résolution 52/21 par laquelle elle a demandé instamment aux États Membres d'observer la Trêve olympique pendant les XVIIIes Jeux olympiques d'hiver, qui se tiendront à Nagano (Japon) du 7 au 22 février 1998.

L'idée de la Trêve olympique remonte à l'antique tradition grecque de l'ekkekheiria, suivant laquelle toutes les hostilités cessent durant les Jeux olympiques.

Aujourd'hui, la Trêve olympique est l'expression du désir de l'humanité de construire un monde respectueux des règles de la compétition loyale, un monde de paix, d'humanité et de réconciliation. De surcroît, la Trêve olympique incarne un lien entre la sagesse de l'antiquité et l'objectif le plus impérieux des Nations Unies, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Afin d'illustrer de manière éclatante cette communauté d'objectifs et d'aspirations du mouvement olympique et des Nations Unies, le Comité international olympique a décidé qu'à compter de cette année, le drapeau des Nations Unies serait arboré à toutes les épreuves des Jeux olympiques. Cette tradition sera inaugurée lors des Jeux olympiques d'hiver de Nagano.

Les Jeux de Nagano, qui seront les derniers jeux olympiques d'hiver du siècle, devraient constituer un lien symbolique avec le prochain millénaire, un jalon important sur la voie qui doit mener l'humanité à un monde libéré de la haine et de la guerre, un monde où les relations entre pays reposent sur les idéaux de paix, d'ouverture et de respect mutuel.

Cet objectif reste peut-être insaisissable, mais si la Trêve olympique peut nous accorder ne serait-ce qu'un bref répit dans les conflits armés, elle adressera à la communauté internationale un fort message d'espoir. Le drapeau des Nations Unies arboré aux XVIIIes Jeux olympiques d'hiver de Nagano ne fera que renforcer le symbolisme du respect de la Trêve.

C'est pourquoi je lance un appel solennel à tous les États pour qu'ils apportent la preuve de leur attachement à l'esprit de fraternité et de compréhension entre les peuples en observant la Trêve olympique pendant les Jeux de Nagano.

J'exhorte tous ceux, où qu'ils soient et quelles que soient leurs raisons, qui participent actuellement à des conflits armés à suspendre les hostilités conformément à cette trêve. Je demande instamment à tous, individuellement et collectivement, de prendre l'initiative d'observer la Trêve olympique afin de favoriser l'esprit d'ouverture et d'encourager le règlement pacifique des conflits conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.
